



**BSM CLUB SKATE**  
**DOSSIER D'INSCRIPTION 2014-2015**

**NOM et Prénom de l'enfant :**

**DATE DE NAISSANCE de l'enfant :**

**NOM et Prénom du parent ou tuteur légal :**

**ADRESSE POSTALE :**

**TEL FIXE :**

**TEL PORTABLE maman ou tuteur :**

**TEL PORTABLE papa ou tuteur :**

**TEL PORTABLE du skater/de la skateuse :**

**EMAIL :**

**CRENEAU CHOISI :**

**REMARQUE / COMPLEMENT D'INFORMATION / RECOMMANDATION :**

**Fait à :**

**Le :**

**Signature :**



## DOSSIER D'INSCRIPTION 2014-2015

BSM, Board Spirit Marseille, est une association loi 1901, agréé Jeunesse et Sports, labellisée Ecole Française de Roller Skating, affiliée à la Fédération FFRS et à la Commission Skateboard, labellisée Roll Honor Skate Club par Nike SB (2 clubs labellisés en France). Nos moniteurs sont titulaires du BIF et du BE ou BPJEPS permettant de promulguer des cours de niveau débutant au niveau perfectionnement.

BSM met à disposition tout le matériel nécessaire à la pratique : skate, casque, protections.

Un Carnet de correspondance élèves / moniteurs, Roll Honor Skate Club, sera distribué en début d'année et servira de suivi évolutif tout au long de l'année.

**Les cours reprennent la semaine du 15 septembre 2014. Ils s'arrêteront le 14 juin 2015.**

Les cours sont suspendus à chaque vacances scolaires, périodes durant lesquelles BSM propose des stages (infos disponibles 1 mois avant chaque vacances).

### **Créneaux horaires Friche la Belle de Mai 2014-2015 :**

- Mardi 17h30-19h : Débutants et intermédiaires
- Mercredi 10h30-12h : Débutants pitchnouns (5 ans à 9 ans)
- Mercredi 13h-14h30 : Débutants pitchnouns (5 ans à 9 ans)
- Mercredi 14h30-16h : Débutants
- Mercredi 16h-17h30 : Intermédiaires
- Jeudi 17h30-19h : Intermédiaires et perfectionnement
- Vendredi 17h30-19h : Perfectionnement
- Samedi 10h-11h30 : Débutants pitchnouns de préférence
- Samedi 11h30-13h : Débutants et intermédiaires

Pour tout enfant en-dessous de 6 ans, un cours d'essai est obligatoire pour vérifier la motricité et l'aptitude à la pratique. (La trottinette ne constitue pas un pré entraînement à la pratique du skateboard)



## TARIFS

Pour les enfants et jeunes inscrits au club pour la 3ème année consécutive ou plus, BSM propose un tarif réduit "ancien élève" ! Nous acceptons les chèques L'Attitude 13 !!

POUR 1 SEANCE PAR SEMAINE :

	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
Année	240 €	225 €	210 €
	ou 80€ x 3 trimestres	ou 75€ x 3 trimestres	ou 70€ x 3 trimestres
Tarif réduit ancien élève	225 €	210 €	195 €
	ou 75€ x 3 trimestres	ou 70€ x 3 trimestres	ou 65€ x 3 trimestres

**Licence FFRS obligatoire :**

- Moins de 6 ans : 12€
- 6 - 12 ans : 20€
- Plus de 13 ans : 37€

**Adhésion BSM 2014 - 2015 : 2€**

Le règlement s'effectue par chèque (à l'ordre de BSM) ou espèce, **dans son intégralité**. Il est possible de régler l'année en 1 fois, ou en 3 chèques qui seront encaissés successivement en octobre, janvier et avril. **Les chèques doivent obligatoirement être tous délivrés pour valider l'inscription.**

Pour d'autres modalités, merci de nous contacter.

**Documents obligatoires à fournir :**

- 1 photo d'identité récente (photo jpeg recoupée et imprimée acceptée)
- 1 certificat médical d'aptitude à la pratique du skateboard de moins de 3 mois**

**Aucune licence ne sera enregistrée sans certificat médical. L'enfant ne sera pas couvert par notre assurance complémentaire sans certificat médical ni licence.**



## REGLEMENT

### Annulation des cours et rattrapages

- En cas de pluie, BSM prend la décision d'annuler le cours 1h30 avant le début du cours. Nous ne pouvons pas prévoir du matin pour l'après-midi (météo très changeante à Marseille).
- Si BSM annule un cours, vous pouvez rattraper sur un autre créneau de cours **UNIQUEMENT**, au choix à la Friche ou au POMGE. Choisir un créneau de niveau équivalent et envoyer un mail à : juliette.bsm@gmail.com et ggauthier.bsm@gmail.com pour valider.
- BSM n'assure pas de rattrapage de cours pendant les vacances scolaires.
- BSM ne prend pas en charge de cours de rattrapage en cas d'absence pour cause personnelle (dentiste, mamie, piscine...)

En cas de pluie, BSM peut accessoirement assurer le cours de skate au Bud Skateshop, situé dans l'enceinte de la Friche, et qui dispose d'une mini rampe. Cela n'est pas contre pas possible pour les cours du mercredi et samedi matin, le shop ouvrant à 11h.

### Arrêt des cours et cotisations

- En cas d'arrêt des cours en milieu d'année, il vous appartient de nous prévenir afin que nous stoppions l'encaissement des chèques de cotisations trimestrielles, et ce avant chaque échéance et non après. Tout chèque encaissé ne sera pas remboursé.
- En cas d'arrêt avant la fin d'un trimestre, nous ne remboursons pas la différence, mais, et si vous nous avez signalé l'arrêt des cours, nous n'encaisserons pas les échéances suivantes.

### Règles de vie

- Merci de ne pas rouler (skate, trott, rollers..) sur les lattes en bois devant et autour de notre algéco.
- Attention de ne pas oublier sacs et vêtements en dehors du bureau BSM (dans le streetpark ou devant le restaurant, tout peut disparaître très vite).
- Le streetpark est dédié à la pratique street du skateboard. En dehors des horaires de cours, il est fréquenté par des gens souhaitant pratiquer pour le plaisir, mais aussi par des personnes venues s'entraîner pour de futures compétitions ou part vidéo. **Le streetpark est INTERDIT aux trottinettes, rollers, tricycles, vélos, scooters, poussettes, piétons passants. Ce n'est pas une aire de jeu.** Quand les "grands" skatent, cela peut être très dangereux car les planches peuvent aller vite et faire très mal. N'oubliez pas que le skate est sport extrême.



## REGLEMENT

### Santé, accident :

Merci de nous communiquer toute allergie connue, toute maladie et/ou traitement en cours, tout soin à promulguer si nécessaire.

En cas d'accident important, BSM se réserve le droit de faire appel aux sapeurs pompiers, en fonction de la gravité de la blessure, et de les autoriser à emmener le blessé à l'hôpital. Nous vous contacterons auparavant par téléphone dès que le diagnostic aura été établi. BSM est assuré auprès de la MMA, et peut ainsi fournir un constat permettant de compléter la prise en charge des soins.

### Accueil :

Le bureau de BSM n'étant pas ouvert en permanence, du fait de ses nombreuses activités hors les murs, il est préférable d'envoyer un mail ou de contacter par téléphone au préalable, la personne que vous désirez rencontrer.

BSM ouvre ses portes 1/4 d'heure avant le début des cours et 1/4 d'heure après. Au-delà, BSM ne peut assurer la surveillance des enfants.

Je soussigné(e) [Nom et Prénom du responsable légal].....,

atteste avoir pris connaissance du règlement général du club de skateboard BSM, et à m'y soumettre.

Fait à :

Le :

Signature :



## AUTORISATIONS

Je soussigné(e) [Nom et Prénom du responsable légal].....  
en tant que [père, mère, tuteur, préciser].....  
de l'enfant [Nom et prénom de l'enfant].....  
autorise l'association BSM à :

- prendre en photo ou vidéo l'enfant ci-dessus cité durant les activités pratiquées et utiliser les images dans le cadre de multidiffusion pour tout document créé par BSM (communication interne ou externe, informations sur les activités pédagogiques...) ; exploitation de tout ou partie sous forme de DVD, support numérique, livre, ou tout autre support connu ou inconnu à ce jour quel que soit le format et ce dans le monde entier ; exploitation par des diffuseurs sur leurs antennes, supports écrits ou tout autre support connu ou inconnu à ce jour quel que soit le format et ce dans le monde entier ; diffusion sur le site internet de BSM, réseaux sociaux, ou sur le site de l'un de ses partenaires média et/ou sponsor au niveau national et international.

Cocher cette case si vous ne souhaitez pas la prise d'image quelle qu'elle soit.

- à donner le traitement médical conformément à l'ordonnance délivrée par le médecin traitant. (Si l'enfant doit suivre un traitement médical. Joindre l'ordonnance ou une copie de l'ordonnance).

- à assurer la prise en charge médicale en cas d'accident et de besoin de soin d'urgence, anesthésie, opération y compris, si nécessaire.

Fait à :

Le :

Signature :



## DECLARATION DE SANTE

Je soussigné(e) [Nom et Prénom du responsable légal].....  
en tant que [père, mère, tuteur, préciser].....  
de l'enfant [Nom et prénom de l'enfant].....  
déclare avoir indiqué aux responsables de l'association BSM :

- toute difficulté de santé de l'enfant mentionné ci-dessus, en précisant les précautions à prendre,
- tout traitement médical en cours, en fournissant une copie du certificat délivré par le médecin traitant de l'enfant mentionné ci-dessus,
- toute recommandation utile (lentilles de contact, prothèse, lunettes, énurésie, asthme...)

Fait à :

Le :

Signature :



## CONTACTS

**Directeur** - moniteur Friche et POMGE - Gestion club skate POMGE - administratif, comptabilité, suivi institutionnel - prestations animations skate - manutention équipement sportif - gestion équipement BSM.

**Guillaume GAUTHIER - 06 98 80 20 09 - ggauthier.bsm@gmail.com**

**Responsable de Coordination Projets et événementiel** - Coordination logistique, organisation événements - développement de projets et compétitions (dossiers budgets logistique) - Gestion et suivi sponsors - communication - rédactionnel - gestion club skate Friche.

**Juliette HERDOIN - 06 20 69 46 65 - juliette.bsm@gmail.com**

**Moniteur** skate Friche - **Speaker** événementiel et compétitions - développement projets arty Friche - Référent projet Cité des Lauriers.

**Thomas WALKS - 06 89 19 78 48**

Adresse :

BSM - Friche la Belle de Mai  
41 rue Jobin - 13003 Marseille